

BREVES HEBDOMADAIRES

CHINE CONTINENTALE

CONJONCTURE [\(ici\)](#)

Prix : la dynamique des prix à la production continue de ralentir à +0,9% (g.a.) en décembre contre +2,7% en novembre ; l'indice des prix à la consommation ralentit également à +1,9% (g.a.) contre +2,2% en novembre

Réserves : les réserves de change augmentent de +11 Mds USD en décembre, à 3 072 Mds USD, dans un contexte de dépréciation de l'USD (effet de valeur positif pour les réserves) ; les réserves de change officielles chinoises ont diminué de -90 Mds USD en 2018

ECONOMIE GENERALE [\(ici\)](#)

Croissance : la Banque mondiale revoit ses prévisions de la croissance économique pour 2019 à la baisse, de 6,3 % à 6,2%

Politique économique : le Conseil des affaires d'Etat annonce de nouvelles mesures de réductions d'impôts pour les petites et micro entreprises

BANQUE ET FINANCE [\(ici\)](#)

Marché boursier : la CSRC a infligé 310 sanctions en 2018, soit une hausse de 38,4% par rapport à l'année précédente

Banque : l'Agricultural Bank of China et la Bank of Communications agréées pour les succursales de gestion de patrimoine

Règlementation : le Comité des Normes Comptables a conseillé de mettre en œuvre « l'amortissement du goodwill » au lieu de « goodwill impairment »

Règlementation : NAFMII durcirait les règles sur les agences de notation chinoises pour lutter contre les conflits d'intérêts

Acquisition : CITIC Securities va procéder à l'acquisition de 100% de GUANGZHOU Securities avec un montant d'achat de 13,4Mds RMB auprès de YUEXIU Financial Holdings

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE [\(ici\)](#)

Guerre commerciale : nouvelles négociations commerciales entre la Chine et les États-Unis à Pékin

Relations UE-Chine : la Fédération des industries allemandes (BDI) émet 54 recommandations pour les relations entre l'Union européenne et la Chine, « partenaire et concurrent systémique »

Libre-échange : le China Center for Globalisation publie un rapport prônant l'adhésion de la Chine au CPTPP

INDUSTRIE ET NUMERIQUE [\(ici\)](#)

VEN : inauguration du chantier de l'usine chinoise de Tesla à Shanghai

Télécommunications (5G) : la porte pourrait se refermer pour Huawei en Norvège

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS [\(ici\)](#)

Développement durable : nouveau renforcement de la politique chinoise d'interdiction d'importation de déchets recyclables



HONG KONG ET MACAO ([ici](#))

Concurrence : l'autorité de la concurrence hongkongaise (Competition Commission) a ouvert une enquête sur un possible cas d'entente anticoncurrentielle dans la création d'une « super alliance » entre 4 des 5 opérateurs du port hongkongais de Kwai Tsing

Système de retraite : rendement négatif pour les fonds de prévoyance obligatoire (« Mandatory Provident Fund » ou MPF) en 2018 (-8,21%)

Forum Financier Asiatique : la 12e édition du Forum Financier Asiatique (Asian Financial Forum) aura lieu les 14 et 15 janvier 2019 à Hong Kong, avec pour thème « la création d'un futur inclusif et soutenable »



CONJONCTURE

Prix : la dynamique des prix à la production continue de ralentir à +0,9% (g.a.) en décembre contre +2,7% en novembre ; l'indice des prix à la consommation ralentit également à +1,9% (g.a.) contre +2,2% en novembre

La dynamique des prix à la consommation (IPC) ralentit à +1,9% en glissement annuel en décembre, au plus bas depuis juin. L'inflation sous-jacente (hors prix de l'énergie et des aliments) reste stable à +1,8%. Le sous-indice des prix des aliments stagne également à +2,5 % en g.a. en décembre.

L'indice des prix à la production (IPP) fléchit en décembre, à +0,9% en glissement annuel (g.a.) contre +2,7% en novembre 2018. Ce ralentissement s'explique pour une large part par un recul des prix des matières premières (à +0,8% en g.a. en décembre contre +4,6% en novembre), du secteur minier et extractif, à +3,8% en décembre contre 9,2% en novembre (en particulier pour le pétrole et le gaz à +4,5% contre +24,4% en novembre et des métaux ferreux à +5,1% contre +9% en novembre) et finalement du secteur manufacturier (à 0,7% en g.a. en décembre contre 2,2% en novembre). Pour mémoire, la croissance en g.a. de l'IPP est redevenue positive en septembre 2016 pour la première fois depuis plus de quatre ans, se portant à +5,5% en 2016 et avec un maximum à +7,8% en février 2017.

Le Gouverneur de la PBoC Yi Gang avait prévu une croissance légèrement supérieure à 2% pour l'IPC et une croissance située entre +3% et +4% pour l'IPP ; la moyenne des indices IPC sur l'année s'élève à 2,1% et celle des indices IPP à 3,5%. L'inflation étant largement inférieure à la limite supérieure de 3% fixée par la PBoC, ce ralentissement pourrait permettre à la PBoC une plus grande flexibilité en termes de politique monétaire.

Réserves : les réserves de change augmentent de +11 Mds USD en décembre, à 3 072 Mds USD, dans un contexte de dépréciation de l'USD (effet de valeur positif pour les réserves) ; les réserves de change officielles chinoises ont diminué de -90 Mds USD en 2018

La valeur en USD des réserves de change officielles chinoises a augmenté de +11 Mds USD en décembre, à 3072 Mds USD contre 3 061 Mds USD fin novembre (-2 % en g.a.). Il convient de souligner que l'USD s'est déprécié en décembre face aux principales monnaies, avec notamment l'indice composite USD de Bloomberg (proche du taux de change effectif nominal) en baisse de -1,2%. Cette augmentation des réserves est ainsi due aux effets de valorisation. La *State Foreign Exchange Administration* (SAFE) a indiqué dans son communiqué accompagnant la publication des données que la hausse des réserves résultait des fluctuations des taux de change et des prix des obligations.

Pour rappel, les réserves de change officielles diffèrent des actifs officiels de réserve, ces derniers incluant aussi la position nette vis-à-vis du FMI, les droits de tirage spéciaux auprès du FMI et les réserves d'or. Les actifs officiels de réserve de la Chine ont diminué de 68 Mds USD en 2018, à 3168 Mds USD. Pour mémoire, les réserves avaient franchi le seuil des 3 000 Mds USD en janvier 2017, suite à une baisse de 320 Mds USD (-10%) en 2016, avant d'augmenter légèrement puis de se stabiliser autour des 3100 Mds USD.

Retour au sommaire ([ici](#))

ECONOMIE GENERALE

Croissance : la Banque mondiale revoit ses prévisions de la croissance économique pour 2019 à la baisse, de 6,3 % à 6,2%

La Banque mondiale a publié le 8 janvier son rapport semestriel « *Global Economic Prospects* », intitulé *Darkening Skies*, dans lequel elle revoit ses prévisions de la croissance chinoise pour 2019 à la baisse, de 6,3% à 6,2%. Les estimations pour 2018 et les prévisions pour 2020 demeurent inchangées à respectivement 6,5% et 6,2%. La Banque mondiale attribue ce ralentissement à une baisse des exportations. Elle porte à 6% la croissance en 2021 (fin de l'horizon prévisionnel), soit « globalement au même rythme que sa croissance potentielle ». « La demande domestique devrait rester robuste notamment en raison des politiques budgétaire et monétaire, mises en place ou annoncées, visant à stimuler la consommation, permettant de largement compenser l'impact négatif de la hausse des tarifs ». Néanmoins, la Banque mondiale souligne qu'un « stimulus supplémentaire » (*additional stimulus*) pourrait avoir « des effets indésirables et ralentir le processus de désendettement et de réduction des risques ». La Banque mondiale souligne également que les « tensions commerciales avec le Etats-Unis, conjuguées au ralentissement du commerce mondial, mettent en exergue les défis rencontrés par la Chine concernant « la transition vers une croissance durable tout en faisant face aux tensions commerciales sans stimuler de manière excessive l'économie et retarder le processus de désendettement ». La Banque mondiale encourage la Chine à continuer les réformes en vue de réduire « les vulnérabilités financières », en particulier celles associées à l'accumulation de la dette des sociétés non financières. Néanmoins, les importantes réserves de change et le contrôle strict de capitaux contribuent à réduire ces risques.

La Banque mondiale préconise également des efforts supplémentaires pour renforcer la concurrence du marché, promouvoir un transfert de capital et de main d'œuvre vers des entreprises et des secteurs plus productifs et stimuler la consommation. Des réformes stimulant l'innovation, notamment par le biais d'un renforcement des droits de propriété intellectuelle, permettraient d'apaiser les tensions avec les Etats-Unis tout en améliorant la compétitivité de la Chine sur le moyen terme. En outre, des investissements en faveur de la productivité (*productivity-enhancing investments*) dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la recherche et développement permettraient d'encourager la transition d'un modèle quantitatif s'appuyant sur le capital physique vers un modèle plus qualitatif et permettrait de compenser les conséquences des tendances démographiques défavorables.

Politique économique : le Conseil des affaires d'Etat annonce de nouvelles mesures de réductions d'impôts pour les petites et micro entreprises

Suite à la réunion exécutive du 9 janvier présidée par le Premier ministre Li Keqiang, le Conseil des affaires d'Etat a dévoilé de nouvelles baisses d'impôts pour les petites et micro entreprises en vue de soutenir la croissance économique. Ces mesures, qui incluent une réduction des taux d'imposition, l'augmentation des seuils d'imposition et des politiques préférentielles plus larges, permettront aux entreprises d'économiser environ 200 Mds RMB (29 Mds USD, soit 0,25% du PIB) par an. Ces mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier et dureront trois ans.

Dans le détail, les petites et micro-entreprises et les entreprises « à faible profit », avec « un revenu imposable inférieur à un 1 M RMB ou compris entre 1 M RMB ET 3 RMB seront éligibles pour que leur impôt soit calculé sur la base de 25% ou 50% de leur revenu imposable ». Selon le communiqué, cela



permettra de réduire la charge fiscale de ces entreprises à 5% et 10% et « ces incitatifs fiscaux concerneraient 95% des contribuables, dont 98% serait des entreprises privées ».

En outre, le seuil de TVA pour les micro-assujettis (*small-scale tax payers*) passera de 30 000 à 100 000 RMB de ventes mensuelles. Les gouvernements provinciaux pourront également réduire les impôts jusqu'à 50% pour les contribuables à la TVA assujettis à plusieurs impôts locaux, y compris la taxe sur les ressources, ainsi que les surtaxes pour l'éducation et l'éducation locale. Le Conseil des affaires d'Etat promet également de nouveaux « avantages fiscaux pour les sociétés de capital-risque et les investisseurs providentiels (*angel investors*) ».

Par ailleurs, le communiqué souligne que le gouvernement central procédera à des transferts plus élevés à destination des gouvernements locaux en vue de combler les « éventuels manques à gagner au niveau local causés par ces baisses d'impôts ».

La réduction de la charge fiscale des MPE a été inscrite à l'ordre du jour des réunions du conseil exécutif du Conseil d'État à quatre reprises en 2018. Les statistiques officielles estiment qu'entre janvier et novembre 2018, ces baisses d'impôts pour les MPE ont totalisé 184 Mds RMB (27 Mds USD).

Retour au sommaire ([ici](#))

BANQUE ET FINANCE

Marché boursier : la CSRC a infligé 310 sanctions en 2018, soit une hausse de 38,4% par rapport à l'année précédente

Selon le communiqué publié par le régulateur des valeurs mobilières (CSRC), en 2018, la CSRC a infligé 310 sanctions, soit une augmentation de 38,4% par rapport à l'année précédente. Le montant des amendes imposées a atteint 10,6 Mds RMB (1,54 Mds USD), en hausse de 42,3% par rapport à 2017. En outre, le régulateur a exclu 50 personnes du marché l'année dernière, soit une augmentation de 13,6%. Les sanctions infligées en 2018 ont battu un nouveau record, reflétant ainsi la surveillance et le contrôle renforcés du gouvernement chinois contre les risques financiers.

Dans le détail, les infractions les plus courantes constatées par le régulateur sont les délits d'initié (87 ordonnances pénales), la violation des règles de divulgation d'informations (56 ordonnances pénales), et les manipulations de marché (38 ordonnances pénales).

Parmi les délits d'initié sanctionnés, 57 violations concernent l'acquisition et la restructuration d'actifs. La sanction la plus médiatisée en 2018 concerne le fabricant de vaccins *Changsheng Bio-Technology* qui a été condamné à une amende de 600 000 RMB par la CSRC pour violation des règles de divulgation d'informations. Par contre, la sanction la plus lourde concerne la manipulation de marché au profit de 301 comptes d'actionnaires de *BEIBADAO Group* (société d'investissement), ce dernier a été condamné à une amende de 5 Mds RMB, battant le record d'amende dans l'histoire du marché boursier.

Banque : l'Agricultural Bank of China et la Bank of Communications agréées pour les succursales de gestion de patrimoine

A la suite de la *Bank of China* et la *China Construction Bank* qui sont les deux premières banques à être autorisées à créer des succursales de gestion de patrimoine le 28 décembre 2018 (cf. Brève du 31/12/2018), l'*Agricultural Bank of China* et la *Bank of Communications* ont également obtenu un agrément le 4 janvier avec un capital social de 12Mds RMB et 8Mds RMB respectivement. Parmi les grandes banques chinoises, il ne reste que l'*Industrial and Commercial Bank of China* qui attend encore l'accord du régulateur du secteur des banques et des assurances (CBIRC) pour son projet de créer une succursale de gestion de patrimoine avec le capital social le plus élevé, soit 16Mds RMB. Par ailleurs, 26 banques commerciales ont aussi exprimé officiellement leur intention de créer une succursale de ce type.

Pour mémoire, CBIRC a publié le 2 décembre les « Mesures administratives pour les succursales de gestion de patrimoine des banques commerciales » (*wealth management subsidiaries*) permettant aux WMP (*wealth management products*) ouverts au public d'investir directement en actions et d'investir jusqu'à 35% du total de leur actif net dans des actifs de dettes non-standards (contre 4% auparavant). Dès que la demande de la création des succursales de gestion de patrimoine est approuvée, les banques ont un délai de six mois pour créer ces succursales. Elles pourront néanmoins demander une prolongation de trois mois maximum.

Règlementation : le Comité des Normes Comptables a conseillé de mettre en œuvre « l'amortissement du *goodwill* » au lieu de « *goodwill impairment* »

Récemment, le Comité des Normes Comptables (sous la responsabilité du Ministère des Finances) a exprimé dans le cadre d'une consultation un avis majoritairement favorable concernant le changement de la norme « *goodwill impairment* ». Les régulateurs semblent avoir l'intention de remplacer la méthode actuelle par « l'amortissement du *goodwill* ».

Le *goodwill* est la différence entre la valeur d'achat d'une société et sa valeur économique (montant des capitaux propres) en cas de fusions et acquisitions, souvent considéré comme une immobilisation incorporelle par l'acheteur telle que la réputation, le brevet, la qualité, etc. Les sociétés cotées ont dû faire au moins une fois par an un test de « *goodwill impairment* » et en afficher les résultats dans leurs rapports annuels souvent publiés en mars de l'année suivante.

L'initiative résulte de l'inquiétude causée par le risque de forte baisse du *goodwill* qui est aujourd'hui trop élevé et apparaît disproportionné par rapport à la réalité du marché dans un contexte de récession économique.

Depuis l'assouplissement des règles de fusions et acquisitions par le gouvernement chinois en 2014 et le marché *bull* en 2015, le marché financier a bien enregistré le pic des fusions et acquisitions entre 2015 et 2016 avec un *goodwill* total accumulé des sociétés cotées passant de 330Mds RMB en 2014 à 1450Mds RMB au 3^e trimestre 2018. En général, on donne des promesses de performance qui auraient dû se réaliser 3 ans après les transactions, et 2018 constitue le terme de la période consécutive à la vague des fusions et acquisitions de 2015. Au 3^e trimestre 2018, environ 2070 entreprises cotées affichent un « *goodwill* » dans leurs bilans, 149 ayant un ratio de *goodwill* sur les actifs totaux supérieur à 30% et 21 ayant un ratio supérieur à 50%. Près de 60 sociétés cotées ont déjà prévenu que leurs performances comptables en 2018 seraient négativement influencées par la dépréciation de leur *goodwill*. Les principaux secteurs concernent notamment l'Internet à cause de la surévaluation résultant des fusions et acquisitions, les énergies renouvelables, les jeux vidéo et le secteur médical à cause du changement des politiques défavorables sectorielles.

Les avantages de « l'amortissement du *goodwill* » consistent à 1) empêcher la surévaluation des fusions et acquisitions 2) réduire l'extrême instabilité de la performance comptable à cause d'une part de la survaleur des fusions et acquisitions et d'autre part du prolongement de la dépréciation du *goodwill* à plusieurs reprises par les dirigeants des entreprises. A titre d'exemple, *Shaanxi J&R Optimum Energy Co.,Ltd* a payé une fortune équivalente à 5,2Mds RMB pour l'acquisition de 100% de *OptimumNano Energy Co.,Ltd* en avril 2016, soit un *goodwill* de 4,6Mds RMB enregistré. Néanmoins, à fin 2017, du fait que ce dernier n'a pas réalisé un chiffre d'affaires satisfaisant comme prévu, *J&R Optimum Energy* a déprécié tout d'un coup presque toute sa partie de *goodwill*, conduisant à une nette perte de 3,7Mds RMB, le cours de ses actions a ainsi chuté de 90%.

Par contre, en mettant en œuvre de « l'amortissement du *goodwill* », on devrait enregistrer une perte de cette partie tous les ans dans le bilan, ce qui n'est certainement pas une bonne nouvelle pour les entreprises disposant d'un *goodwill* élevé, notamment pour les sociétés de haute technologie qui auraient ainsi du mal à réaliser un résultat net positif.

Règlementation : NAFMII durcirait les règles sur les agences de notation chinoises pour lutter contre les conflits d'intérêts

Les agences de notation chinoises sont critiquées depuis longtemps pour avoir donné des notes favorables aux émetteurs locaux et sous-évalué les risques. En 2018, il y a eu une explosion de défauts de crédit - 149 obligations en défaut avec un montant total de 138Mds RMB, soit 3 fois plus en terme du nombre et 3,5 fois plus en terme du montant par rapport à 2017. A noter que certaines obligations en défaut étaient classées relativement élevées (AA) par des agences de notation chinoises. A cet égard, la *National association of financial markets institutional investors* (NAFMII), association sectorielle visant à superviser le marché obligataire interbancaire sous la responsabilité de la Banque centrale chinoise (PBoC), introduirait bientôt des règles pour prévenir les conflits d'intérêts et réglementer la divulgation d'informations dans l'industrie de notation selon l'interview avec Caixin.

Les nouvelles règles interdiraient explicitement aux agences de notation d'offrir des services de conseil aux sociétés pour lesquelles elles attribuent également des notations de crédit. Les agences de notation seraient également tenues de divulguer tous les conflits d'intérêts sur la première page de leurs rapports de notation, y compris lorsque l'émetteur de crédit avait également acheté d'autres services ou produits auprès de l'agence de notation ou de ses succursales. La sanction la plus lourde serait de supprimer complètement le droit de notation des agences ayant enfreint la loi.

En août 2018, *Dagong Global Credit Rating*, l'une des plus grandes agences de notation de la Chine, a été fortement sanctionnée en étant obligée de suspendre tous ses services pour un an après que la NAFMII eut constaté qu'elle avait facturé des frais de consultation exorbitants aux entreprises pour lesquelles elle avait également attribué des notations de crédit.

Acquisition : CITIC Securities va procéder à l'acquisition de 100% de GUANGZHOU Securities avec un montant d'achat de 13,4Mds RMB auprès de YUEXIU Financial Holdings

CITIC Securities fera l'acquisition de 100% de *GUANGZHOU Securities* avec un montant d'achat de 13,4Mds RMB auprès de *YUEXIU Financial Holdings*, qui a acquis 100% de *GUANGZHOU Securities* il y a seulement deux mois. Cependant, *CITIC Securities* n'a acheté que la société mère de *GUANGZHOU Securities* alors que les filiales de celle-ci, *GUANGZHOU FUTURES* (dont le profit est faible à cause de la concurrence acharnée dans ce secteur) et *GOLDEN EAGLE* (le prix d'achat d'un fonds est souvent trop élevé), continueront d'appartenir à *YUEXIU Financial Holdings*.

CITIC Securities est classée comme l'une des plus grandes sociétés de valeurs mobilières en Chine avec presque 78% du volume réalisé dans le nord et l'est de la Chine en liaison avec les acquisitions qu'elle a effectuées : 1) l'acquisition de *WANTONG Securities* de la province du Shandong entre 2002 et 2007 2) l'acquisition de *JINTONG Securities* dans la province du Zhejiang entre 2005 et 2006. En outre, *CITIC Securities* a aussi lancé une stratégie de diversification à l'étranger par l'achat de *Credit Lyonnais Securities Asia* entre 2012-2013. En revanche, le sud-est de la Chine qui occupe aujourd'hui une place importante reste toujours un espace vide à conquérir pour *CITIC Securities* après son échec en vue d'acquérir la première société de valeurs mobilières de la province du Guangdong – *GF Securities* en 2004. Par conséquent, *CITIC Securities* a poursuivi son initiative de conquête du marché de la Chine du sud-est pour également saisir l'opportunité financière offerte par le développement de *Guangdong-Hong Kong-Macao Greater Bay Area*. L'acquisition de *GUANGZHOU Securities*, qui n'a réalisé qu'un volume d'activité de 800M RMB avec une perte nette de 30M RMB à fin juin 2018 (mais était auparavant sous la responsabilité de *State-owned Assets Supervision and Administration Commission*



of Guangzhou Miniciple Government) devrait constituer pour CITIC Securities l'instrument de son développement dans la région, à la faveur d'un gisement de clientèle important.

Retour au sommaire ([ici](#))



ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

Guerre commerciale : nouvelles négociations commerciales entre la Chine et les États-Unis à Pékin

Dans la lignée de la rencontre entre les présidents chinois et américain en marge du G20 à Buenos Aires ayant abouti à une « trêve commerciale » de 90 jours ([voir brèves de la semaine du 26 novembre 2018](#)), une délégation américaine dirigée par l'adjoint du Représentant américain au commerce Jeffrey Gerrish s'est rendue à Pékin du 7 au 9 janvier pour des discussions au niveau-ministériel. La délégation chinoise était dirigée par le vice-ministre du Commerce Wang Shouwen (présent lors du dîner présidentiel de Buenos Aires). Contrairement à ce que l'agenda prévoyait, une demi-journée supplémentaire de discussions a eu lieu le 9 janvier, preuve selon le ministère des Affaires étrangères chinois, que les parties « prennent les négociations très au sérieux ». A l'issue, les deux parties ont diffusé leur propre communiqué. Selon le bureau de l'USTR, « les discussions se sont concentrées sur la promesse chinoise d'acheter un montant substantiel de biens agricoles, énergétiques et industriels, et d'autres produits et services américains ». Les représentants américains ont également, selon l'USTR, insisté sur la nécessité de « traiter le déficit commercial américain et de résoudre des questions structurelles ». Le ministère du Commerce chinois (MofCom), plus disert, a évoqué des « échanges approfondis sur les questions commerciales et structurelles d'intérêt commun [...] qui ont jeté les bases pour résoudre les préoccupations mutuelles ». Au deuxième jour des discussions vice-ministérielles, le ministère chinois de l'Agriculture et des Affaires Rurales (MARA) a annoncé l'approbation de cinq variétés d'OGM, dont deux de soja. Ces cinq OGM font partie d'une liste de huit variétés que la Chine s'était engagée à approuver dans le cadre de l'accord de mai 2017 à Mar-a-Lago. Les prochaines étapes sont pour l'heure inconnues, mais un scénario évoqué est celui d'une possible visite de Liu He à Washington à la fin du mois de janvier (30-31 janvier selon le *Wall Street Journal*). En écho à l'insistance américaine sur l'« enforcement » d'un éventuel accord, le MofCom a dit partager l'avis selon lequel « les mécanismes de mise en œuvre sont très importants ».

[Lire le communiqué de l'USTR](#)

Relations UE-Chine : la Fédération des industries allemandes (BDI) émet 54 recommandations pour les relations entre l'Union européenne et la Chine, « partenaire et concurrent systémique »

La Fédération des industries allemandes (*Bundesverband der Deutschen Industrie*) a publié, jeudi 10 janvier, un long rapport intitulé *Partner and Systemic Competitor – How Do We Deal with China's State-Controlled Economy*, dans lequel elle détaille 54 recommandations à l'attention des autorités allemandes et européennes. Tout en mettant en garde sur le fait que le « *containment* de la Chine ou le *decoupling* ne sont pas des options » (« la coopération est nécessaire – malgré la concurrence »), le BDI décrit la Chine comme un « concurrent systémique » de l'Europe, dont le modèle dirigiste entre en conflit frontal avec le modèle libéral d'économie sociale de marché. Selon le BDI, la Chine est par ailleurs engagée dans une démarche de promotion de son modèle à l'international auprès des pays en développement, notamment dans les institutions multilatérales existantes, ou par le biais de formations telles que le groupe « 16+1 ». Face à ce constat, le BDI propose de trouver le « bon équilibre » entre l'ouverture des économies européennes et la conduite de politiques industrielles. Certaines recommandations visent par exemple à réévaluer les dispositions européennes relatives au contrôle des fusions pour permettre l'avènement de champions européens. D'autres recommandations cherchent à mieux contrebalancer l'effet, en Europe, des distorsions sur le marché chinois : renforcement des instruments anti-subsidiation, lutte contre le « dumping des services »,

meilleures dispositions anti-contournement des mesures de défense commerciale. En matière d'investissements, le BDI se dit opposé au « protectionnisme technologique » et en faveur de l'établissement de « critères clairs et transparents déterminant les secteurs affectant la sécurité et l'ordre public ». Pour mieux lutter contre les prises de participation *state-directed* dans des entreprises étrangères, le BDI appelle à une actualisation du droit de la concurrence européen, notamment en matière d'aides d'état (introduction « matching clauses » permettant à un État de recourir à des aides d'état si un autre État s'adonne à des aides aboutissant à une distorsion de concurrence). En conclusion, l'organisation allemande se dit « favorable au maintien de relations commerciales diversifiées [mais] toute dépendance excessive vis-à-vis d'un marché unique est associée à des risques politiques et économiques et doit être évitée ».

[Lire le rapport du BDI](#)

Libre-échange : le *China Center for Globalization* publie un rapport prônant l'adhésion de la Chine au CPTPP

Le 9 janvier 2019, 10 jours après l'entrée en vigueur du CPTPP, le think tank chinois *Centre for China and Globalization (CCG)* a publié un rapport intitulé « *CPTPP, New Opportunity for China in Future Free Trade* » en faveur de l'adhésion de la Chine au *Comprehensive and Progressive TransPacific Partnership (CPTPP)*. Le think tank émet 4 arguments étayant son positionnement : (i) l'adhésion est compatible avec la trajectoire d'ouverture de la Chine, dans le contexte de paralysie de l'OMC; (ii) l'adhésion peut offrir une meilleure protection de la propriété intellectuelle et des données numériques à l'étranger pour certaines entreprises chinoises dans les domaines du e-commerce et des technologies de l'information ; (iii) l'adhésion, voire un geste favorable à l'adhésion, est propice à la résolution des conflits sur les problèmes structurels entre la Chine et les Etats-Unis, en cela qu'elle émettrait un signal positif quant à l'ouverture chinoise, et permettrait d'obtenir un effet de levier dans les négociations vis-à-vis les Etats-Unis alors que plusieurs accords majeurs sont en train de se former (UE-Japon, USCMA, avant un éventuel accord US-Japon); (iv) l'adhésion permettrait de renforcer le soutien de parties tierces à l'Initiative des Routes de la Soie (BRI) et d'élever le niveau des normes de l'Initiative BRI. Enfin, le rapport a donné trois conseils aux autorités : (i) en même temps que la demande d'adhésion au CPTPP, la Chine doit continuer ses négociations pour l'ALE Chine-Japon-Corée du Sud et le RCEP ; (ii) il faut que la Chine profite de la « fenêtre de tir » qui s'offre à elle, et faire de son mieux pour rejoindre le CPTPP avant une nouvelle demande d'adhésion potentielle de la part des États-Unis, voire avant la conclusion d'un futur accord US-Japon qui contiendrait une « *poison pill* » sur le modèle de l'USMCA ([voir brèves du 1^{er} octobre](#)) ; (iii) il faut que les think tanks et les universités chinoises et étrangères renforcent leurs échanges sur le CPTPP, et que les autorités sensibilisent davantage le public chinois sur le sujet. Interrogé en conférence de presse, le porte-parole du ministère du Commerce chinois (MofCom) a, sans répondre sur une éventuelle adhésion, réédité la position de principe chinoise - « nous soutenons fermement le système commercial multilatéral et l'établissement d'accords régionaux de libre-échange conformes aux principes de l'OMC, ouverts, transparents et mutuellement bénéfiques » - avant de rappeler que la Chine « prenait sa part dans ces efforts » dans le cadre des négociations RCEP.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

INDUSTRIE ET NUMERIQUE

VEN : inauguration du chantier de l'usine chinoise de Tesla à Shanghai

La construction de la troisième « gigafactory » du constructeur américain Tesla a commencé à Shanghai le 7 janvier 2019. Dotée d'une capacité de production annuelle de 500 000 véhicules, l'usine devrait commencer à produire des Model 3 dès la fin de l'année - au rythme de 3 000 véhicules par semaine en phase I. Actuellement commercialisés en Chine au prix de 500 000 CNY, soit environ 73 000 USD, les Model 3 produits à Shanghai pourraient voir leur prix abaissé à 300 000 CNY. Pour leur part, les modèles *premium* continueront à être produits aux États-Unis (pour rappel, les droits de douanes pour les véhicules importés des États-Unis ont été ramenés à 15% suite à la rencontre entre Donald Trump et Xi Jinping en marge du G20 de Buenos Aires, le 1^{er} décembre 2018).

La construction de cette première usine hors des États-Unis intervient à peine trois mois après que le constructeur de NEV est parvenu à obtenir un terrain (la parcelle de 860 000 m² est localisée à Nanhui, dans le district de Pudong) et moins d'un an après l'annonce, en mai 2018, de l'implantation d'un centre R&D dans le même quartier. L'investissement consenti pour la construction de cette usine est estimé à 5 Mds USD et pourrait finalement se monter à 6 Mds USD. Il s'agit de l'un des plus importants investissements étrangers réalisés à Shanghai (le record est actuellement détenu par Disney, qui a investi 5,5 Mds USD dans son parc d'attraction, inauguré en 2016).

Dans le contexte actuel de fortes tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ce projet est important pour le *leadership chinois*, qui en a fait l'un des symboles de l'« ouverture » supposée croissante du pays aux investissements étrangers (Tesla est en effet le premier constructeur étrangers de véhicules à énergies nouvelles à être autorisé à investir en Chine au travers d'une filiale à capitaux 100% étrangers). Le 9 janvier, Elon Musk, le fondateur de Tesla, s'est d'ailleurs entretenu avec le Premier Ministre Li Keqiang (qui lui a octroyé la résidence permanente en Chine).

Télécommunications (5G) : la porte pourrait se refermer pour Huawei en Norvège

Le 9 janvier 2019, la Ministre de la justice norvégienne a affirmé que le gouvernement norvégien réfléchissait à exclure Huawei des marchés liés au déploiement de la 5G. L'équipementier public Telenor (présent dans 8 pays ; 173 M abonnés) et son principal concurrent, Telia, sont tous deux clients de l'équipementier chinois pour la 4G et avaient utilisé les équipements de l'entreprise cantonaise pour les premiers tests en la matière. En Europe, le principal opérateur britannique, BT (6 novembre 2018), la République Tchèque (17 décembre 2018) et l'opérateur français Orange (17 décembre 2018) ont d'ores et déjà annoncé que Huawei ne participerait pas au déploiement de leur réseau 5G. Parmi les motifs de préoccupation à ce sujet: la sécurité de l'information, que Huawei et ZTE, pourraient être incité à partager avec les autorités chinoises.

Pour rappel : dans le cadre des « Fives Eyes », les représentants des agences de renseignement du Canada, des États-Unis, de Nouvelle-Zélande, de Grande-Bretagne et d'Australie se sont réunis à Nova Scotia (Canada) en juillet 2018. Trois de ces pays (États-Unis, Australie, Nouvelle Zélande) ont depuis exclu Huawei des contrats liés à la 5G.

Le 11 janvier 2019, la Pologne a par ailleurs arrêté un employé de Huawei, accusé d'espionnage.

[Source](#)

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS

Développement durable : nouveau renforcement de la politique chinoise d'interdiction d'importation de déchets recyclables

La politique chinoise d'interdiction d'importation de déchets recyclables initiée en juillet 2017 vient d'être renforcée par une nouvelle réglementation conjointe du Ministère de l'écologie et de l'environnement (MEE), du Ministère du commerce, de la Commission nationale pour le développement et la réforme et de l'Administration générale des douanes (texte en chinois publié sur le site du MEE : www.mee.gov.cn/xxgk2018/xxgk/xxgk01/201812/t20181227_687488.html). Cette nouvelle mesure étend l'interdiction d'importation à 8 autres catégories de déchets métalliques (fonte, acier, cuivre, aluminium et autres alliages) à compter de juillet 2019.

Pour mémoire, alors qu'en 2016 la Chine avait importé plus de la moitié des déchets recyclables exportés dans le monde, le Conseil des affaires d'Etat a annoncé en juillet 2017 une mesure d'interdiction d'importation visant initialement 21 catégories de déchets (plastiques, vanadium, papiers et cartons et textiles), avec un objectif affiché d'arrêt complet des importations de déchets fin 2019. En avril 2018 de nouvelles mesures d'interdiction d'importation ont été publiées : (i) certaines applicables à compter de janvier 2019 (carcasses automobiles et navires en fin de vie notamment) et (ii) d'autres applicables à compter de janvier 2020 (déchets de métaux rares entre autres).

Parallèlement, Pékin cherche à mieux encadrer les activités de recyclage de déchets produits localement et à moderniser les filières chinoises de recyclage.

Retour au sommaire ([ici](#))

HONG KONG et MACAO

Concurrence : l'autorité de la concurrence hongkongaise (Competition Commission) a ouvert une enquête sur un possible cas d'entente anticoncurrentielle dans la création d'une « super alliance » entre 4 des 5 opérateurs du port hongkongais de Kwai Tsing

Cette enquête fait suite à l'annonce des opérateurs Hongkong International Terminals (HIT), contrôlé par le conglomérat CK Hutchinson du tycoon Li Ka-shing, COSCO-HIT Terminals, Asia Container Terminals et Modern Terminals, qui contrôlent à eux quatre 95% de parts de marché du port de Kwai Tsing (5^e port de conteneurs du monde) de former une « alliance ». Outre l'opposition du 5^e opérateur, le dubaïote DP World qui n'a pas été inclus dans cette alliance, celle-ci est controversée dans un contexte de déclin progressif du port de Hong Kong, qui accuse une chute du volume de conteneurs de 4,9% sur les 11 premiers mois de l'année 2018. Fondé sur une loi de 2012 (« Competition Ordinance ») qui a instauré l'autorité (Competition Commission) et le tribunal de la concurrence (Competition Tribunal), le contrôle de la concurrence a été tardivement instauré à Hong Kong et est fortement inspiré du modèle européen. Il s'organise autour de la lutte contre les ententes anticoncurrentielles et les abus de position dominante, bien que l'absence de dispositions relatives aux fusions-acquisitions et l'exclusion du secteur des télécommunications du champ d'application de la « Competition Ordinance » constituent des limites à son efficacité.

Système de retraite : rendement négatif pour les fonds de prévoyance obligatoire (« Mandatory Provident Fund » ou MPF) en 2018 (-8,21%)

Après un rendement record sur l'année 2017 (+20,9%), le MPF a connu son rendement le plus faible depuis 2011. Cette baisse représente une perte moyenne de 21 191 HKD (2 702 USD) par contributeur. Elle s'explique notamment par la nervosité des marchés en lien avec les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. Parmi les 481 options d'investissements que peuvent choisir les 2,8 millions d'employés hongkongais, les fonds d'investissements en actions américaines affichent les plus mauvaises performances (-9,26%) suivis des fonds ciblant les actions japonaises (-8,4%). Les fonds ciblant les actions chinoises (-4,37%) et hongkongaises (-2,92%) ont également affiché des rendements négatifs. Ce système de retraite obligatoire par capitalisation mis en place en 2000 impose aux employeurs et aux salariés de 18 à 65 ans d'y contribuer chacun à hauteur de 5% du salaire de l'employé. Par ailleurs, un mécanisme compensatoire (« MPF Offset mechanism ») permet aux employeurs de déduire de leur contribution au MPF le montant des indemnités d'ancienneté et de licenciement, dont le gouvernement a annoncé la suppression prochaine.

Forum Financier Asiatique : la 12^e édition du Forum Financier Asiatique (Asian Financial Forum) aura lieu les 14 et 15 janvier 2019 à Hong Kong, avec pour thème « la création d'un futur inclusif et soutenable »

La précédente édition de ce forum annuel, institué en 2007, avait réuni plus de 3 000 participants issus de 46 pays (institutions financières, gouvernements, régulateurs et entreprises). Denis Beau, premier sous-gouverneur de la Banque de France, sera l'un des intervenants de cette édition 2019. Un séminaire sera par ailleurs organisé en marge de cette rencontre par l'autorité monétaire hongkongaise (Hong Kong Monetary Authority – HKMA) et Paris Europlace, avec le soutien du Service



économique de Hong Kong, qui aura pour thèmes "Hong Kong, porte d'entrée de la Chine pour les investisseurs " ainsi que la « nouvelle finance » (finance verte, fintech...).

Retour au sommaire ([ici](#))

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

Adresse : N°60 Tianszulu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique,

district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : Hannah Fatton, Zilan Huang, Rodolphe Girault, Camille Bortolini, Furui Ren, Pierre Martin, Jean-Philippe Dufour

Revu par : Estelle Jacques, David Karmouni

Responsable de publication : Philippe Bouyoux

